

POURQUOI JE CHOISIS L'APPRENTISSAGE ?

Le plus court chemin vers l'emploi

5 BONNES RAISONS de choisir l'apprentissage dans le milieu industriel

#1

Des formations
accessibles à tous
les niveaux d'études

#2

Une première expérience
professionnelle concrète

#3

Des formations
créées pour des
métiers recherchés
par les entreprises

#5

Des formations
gratuites et
rémunérées

#4

Des cursus qui
riment avec emploi

PÔLE FORMATION
UIMM OCCITANIE
Rue du Mont Canigou
ZAC Andromède
31700 Beauzelle
Tél. 05 61 58 96 70
contact@pfit-mp.com
www.formation-industries-mp.fr





Pour qui ?

A partir de 16 ans et jusqu'à 30 ans.



La durée de travail ?

	MINEUR	MAJEUR
Heures par jour	10h maximum	
Heures par semaine	35h (dérogation possible pour 40h)	35h (heures supplémentaires jusqu'à 48h maximum)



Quel contrat de travail ?

- Contrat à durée déterminée de 6 mois à 3 ans selon le diplôme préparé et le profil du candidat (avec l'existence d'une période d'essai).
- Signature possible dans les 3 mois précédents ou suivants le début du cycle de formation du Centre de Formation d'Apprentis.
- Dates d'examens comprises obligatoirement dans le contrat.
- Ce contrat de travail particulier engage 3 acteurs : l'apprenti.e, l'entreprise qui recrute et le Pôle Formation.



Quelle rémunération ?

Année de formation	17 ans et moins	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et plus
1 ^{re} année	27%* (35%**)	43%* (55%**)	53%* (55%**)	100%*
2 ^e année	39%* (45%**)	51%* (65%**)	61%* (65%**)	100%*
3 ^e année	55%* (55%**)	67%* (80%**)	78%* (80%**)	100%*

* Salaire minimal en pourcentage du Smic

** Rémunération appliquée dans les entreprises dépendant de la convention collective de la Métallurgie



Trouver une entreprise

La recherche d'une entreprise (maître d'apprentissage / tuteur) est la première étape clé de votre projet de formation. Elle s'inscrit dans une relation de confiance où le futur apprenti doit être acteur de sa recherche. Durant toute cette période, le candidat est accompagné par un conseiller en alternance.

Le Pôle Formation bénéficie d'un partenariat fort avec de nombreuses entreprises du territoire, ce qui favorise les mises en relation entre les apprenants et les entreprises qui recrutent. Les candidats bénéficient d'un accompagnement et des outils du Pôle Formation pour leur recherche d'entreprise (sous certaines conditions)*.

* Tous les candidats pour lesquels le Pôle Formation émet un avis admissible.



Quel statut ?

- Apprenti.e : bénéficiant des réductions tarifaires grâce à la carte d'étudiant des métiers.
- Salarié.e d'entreprise : soumis aux droits et obligations d'un salarié.
- Salaire exonéré d'impôt (dans la limite du montant annuel du SMIC).
- Allocations d'aide au logement, accès aux foyers de jeunes travailleurs (infos sur www.caf.fr)
- Aides de la Région au travers de la « Carte Jeune région » : (www.laregion.fr/La-Carte-Jeune-Region-c-est-quoi-35189)
 - pour le transport, l'hébergement et la restauration
 - une aide à l'acquisition d'un ordinateur portable
 - aide au permis de conduire
- Prime d'activité possible sous conditions (infos sur : www.caf.fr)



L'alternance

Consiste à se former selon le rythme suivant : 15 jours en centre de formation / 15 jours en entreprise.

Choisir l'alternance dans l'industrie, c'est la garantie d'acquérir des compétences recherchées par les entreprises pour une insertion rapide dans l'emploi.



Pré-inscription

Contactez
Halima BESSOLTANE
au **05 61 58 96 70**
ou par mail
candidature@pfit-mp.com